

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 10 JUIN 1846.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget des dépenses du Département des Finances, pour l'exercice 1846, un crédit supplémentaire de 80,000 fr.**

*(Voir les Nos 222 et 245 de la Chambre des Représentants.)*

---

**MESSIEURS,**

Votre Commission a examiné avec attention le Projet de Loi que vous avez renvoyé à son appréciation; elle a reconnu, comme l'a fait la Section Centrale de la Chambre des Représentants, qu'il était de l'honneur et de l'intérêt du pays qu'il y eût une monnaie nationale. Pour satisfaire à ce besoin, il vous est proposé d'accorder au Ministre des Finances, un crédit supplémentaire de 80,000 fr. destiné à monter un atelier d'affinage, à rehausser un bâtiment pour la Commission et à réparer et renouveler une partie du matériel.

Votre Commission ayant entendu les observations de M. le Ministre des Finances, et s'étant assuré que les dépenses projetées sont nécessaires pour faciliter et accélérer la fabrication de la monnaie belge, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de loi soumis à vos délibérations.

**Le Marquis DE RODES.**

**D'HOOP.**

**Le Chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT.**

**Le Comte D'ANDELOT.**

**Le Baron DERoyer DE WOLDRE, Rapporteur.**